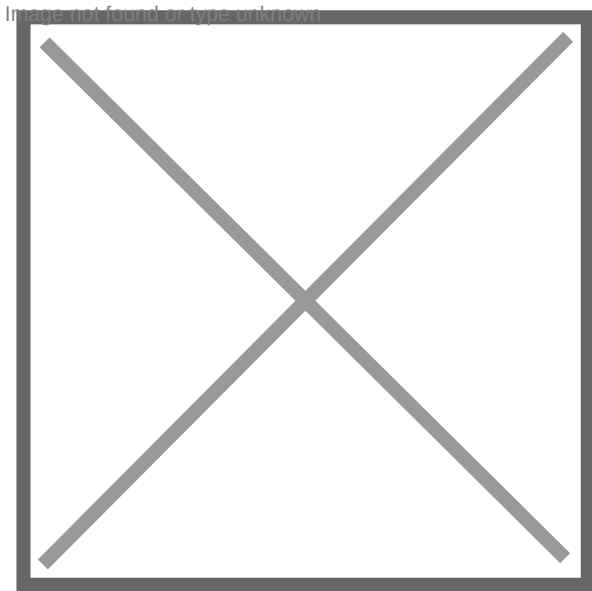




Creation de passeport suite décès du conjoint

Par **efaisant**, le **29/03/2010** à **17:33**

Bonjour ,

ma maman est divorcée depuis environ 9 ans a la suite mon papa est décédé en juillet 2007 elle porte toujours son nom marital elle veut faire un passeport mais la mairie ne comprend pas qu'elle porte toujours le nom de son ex mari alors que celui ci ne lui la pas interdit peut on conserver son nom de jeune fille et son nom marital pour la création du passeport.

bonne réception par avance merci

Par **Patricia**, le **29/03/2010** à **18:45**

Bonsoir,

Et moi je ne comprends pas la réaction de cette mairie...

[s]DEMANDE DE PASSEPORT PERSONNE MAJEURE[/s]

- Pour l'usage du nom marital après divorce :

Fournir le jugement de divorce précisant l'accord de l'ex-conjoint ou (établie au moment), autorisation écrite de l'ex-conjoint précisant son accord pour l'usage du nom marital.

- Pour l'usage du nom marital suite au décès :

Fournir acte de décès

Et bien sûr, dans tous les cas : Copie intégrale OU extrait d'acte de naissance.